

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 217 710 DT et une valeur liquidative égale à 1^D, 021 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 25 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Kalthoum BOUGUERRA

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
AC 1-Portefeuille-titres		1 778 794,018	1 814 560,420
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 778 794,018	1 814 560,420
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		445 649,353	455 038,010
a-Disponibilités	2	445 649,353	455 038,010
AC 3- Créances d'exploitation	3	3 787,594	3 882,972
TOTAL ACTIF		2 228 230,965	2 273 481,402
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	5 263,627	4 231,021
P A 2 -Autres créditeurs divers	5	5 257,113	4 356,910
TOTAL PASSIF		10 520,740	8 587,931
CP 1-Capital	6	2 170 064,056	2 219 288,643
CP 2- Sommes distribuables		47 646,169	45 604,828
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	47 646,169	45 604,828
ACTIF NET		2 217 710,225	2 264 893,471
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 228 230,965	2 273 481,402

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		74 265,130	69 841,615
a-Dividendes	8	74 265,130	69 841,615
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	16 227,498	14 599,800
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		90 492,628	84 441,415
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	-37 567,163	-34 704,329
REVENU NET DES PLACEMENTS		52 925,465	49 737,086
CH 2- Autres charges	11	- 6 996,844	-5 094,961
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 928,621	44 642,125
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		1 717,548	962,703
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		47 646,169	45 604,828
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 717,548	- 962,703
Variation des +/- values potentielles sur titres		-203 496,514	161 114,240
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		-48 124,418	-70 803,926
Frais de négociation des titres		- 1 809,038	- 1 971,677
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 207 501,349	132 980,762

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	-207 501,349	132 980,762
a-Résultat d'exploitation	45 928,621	44 642,125
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	-203 496,514	161 114,240
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-48 124,418	-70 803,926
d-Frais de négociation de titres	- 1 809,038	- 1 971,677
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	160 318,103	235 761,856
a-Souscriptions	168 707,667	254 363,027
Capital	154 165,578	238 801,108
Régularisation des sommes non distribuables	6 770,248	11 007,787
Régularisation des sommes distribuables	7 771,841	4 554,132
Droits d'entrée		
b-Rachats	-8 389,564	-18 601,171
Capital	-7 937,147	-17 164,719
Régularisation des sommes non distribuables	30,627	-1 137,007
Régularisation des sommes distribuables	- 483,044	- 299,445
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 47 183,246	368 742,618
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 264 893,471	1 896 150,853
b- en fin d'exercice	2 217 710,225	2 264 893,471
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	2 024 996,612	1 803 360,223
b- en fin d'exercice	2 171 225,043	2 024 996,612
VALEUR LIQUIDATIVE	1,021	1,118
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	-8,68%	6,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2015

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre des Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif Net
ADWYA	21 936	109 692,612	138 679,392	6,25%
ARTES	22 774	161 686,651	137 236,124	6,19%
ASSAD	17 205	147 926,310	90 825,195	4,10%
ATL	6 320	23 942,987	17 854,000	0,80%
ATTIJARI LEASING	1 786	62 392,759	38 675,830	1,74%
CARTHAGE CEMENT	13 302	28 916,696	17 731,566	0,80%
CELLCOM	1 164	9 694,000	9 718,236	0,44%
CEREALIS	3 937	21 967,720	14 881,860	0,67%
CIL	3 907	70 735,410	57 214,108	2,58%
CITY CARS	8 258	97 972,450	109 856,174	4,95%
DELICE HOLDING	4 921	71 248,500	65 286,907	2,94%
ENNAKL AUTOMOBILES	14 096	157 815,644	164 754,048	7,43%
ESSOUKNA	15 391	91 539,190	59 932,554	2,70%
EURO-CYCLES	5 019	66 754,740	171 333,603	7,73%
GIF	12 260	48 089,103	28 945,860	1,31%
ICF	710	29 954,680	18 815,000	0,85%
MPBS	7 763	50 010,800	39 544,722	1,78%
NEW BODY LINE	1 490	11 519,723	11 079,640	0,50%
ONE TECH HOLDING	9 965	66 858,140	69 655,350	3,14%
PGH	17 686	106 309,984	86 307,680	3,89%
SAH	9 794	88 794,340	95 040,976	4,29%
SIMPAR	3 170	136 515,420	105 015,760	4,74%
SOTIPAPIER	2 714	16 699,870	10 590,028	0,48%
SOTUVER	8 589	51 604,712	24 856,566	1,12%
TELNET HOLDING	7 854	44 985,652	26 680,038	1,20%
TL	5 175	123 012,120	88 104,375	3,97%
TPR	22 302	102 283,926	69 649,146	3,14%
TOTAL ACTIONS		1 998 924,139	1 768 264,738	79,73%
ADWYA DA 1/12 31122015	21 936	9 147,312	10 529,280	0,47%
TOTAL DROITS		9 147,312	10 529,280	0,47%
TOTAL		2 008 071,451	1 778 794,018	80,21%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2015 à 2 008 071,451 DT contre 1 840 341,339 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 167 730,112 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	477 440,441
Total	477 440,441

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	309 710,329	261 585,911	-48 124,418
Total	309 710,329	261 585,911	-48 124,418

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2015 à 445 649,353 DT, soit 20,10 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 787,594 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 10 520,740 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,79 % de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 3 787,594 DT, contre 3 882,972 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 263,627 DT contre 4 231,021 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Gestionnaire	3 241,440	3 239,665
Dépositaire	2 022,187	991,356
TOTAL	5 263,627	4 231,021

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 257,113 DT contre 4 356,910 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Publication	201,753	100,024
Conseil du marché financier (CMF)	220,310	220,198
CAC	3 719,360	3 136,427
ETAT	1 115,690	900,261
TOTAL	5 257,113	4 356,910

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	2 219 288,643
Nombre de parts	2 024 996,612
Nombre de porteurs de parts	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	154 165,578
Nombre de parts émis	154 165,578
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	7 937,147
Nombre de parts rachetées	7 937,147
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant ⁽²⁾	2 365 517,074
Nombre de parts ⁽¹⁾	2 171 225,043
Nombre de porteurs de parts	5

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 170 064,056 DT détaillé comme suit :

	(2)	2 365 517,074
Résultat 2014 capitalisé		45 604,828
Régularisation du résultat 2014 capitalisé		5 571,249
Variation des différences d'estimation		-203 496,514
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-48 124,418
Régularisation des sommes non distribuables		6 800,875
Frais de négociation de titres		-1 809,038
Capital au 31/12/2015		2 170 064,056

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 47 646,169 DT contre 45 604,828 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Résultats distribuables	45 928,621	44 642,125
Régularisation	1 717,548	962,703
TOTAL	47 646,169	45 604,828

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 74 265,130 DT, contre 69 841,615 DT au 31/12/2014 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 16 227,498 DT, contre 14 599,800 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 37 567,163 DT, contre 34 704,329 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	33 384,048	30 827,945
Rémunération du dépositaire	4 183,115	3 876,384
TOTAL	37 567,163	34 704,329

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 6 996,844 DT, contre 5 094,961 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Honoraires CAC	4 405,200	2 831,670
Redevance CMF	2 269,036	2 095,317
Commissions bancaires	13,879	61,464
Publicité et Publication	301,729	100,010
Impôts et taxes	7,000	6,500
TOTAL	6 996,844	5 094,961

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,042	0,042	0,036	0,026
Charges de gestion des placements	-0,017	-0,017	-0,018	-0,018
Revenu net des placements	0,024	0,025	0,019	0,009
Autres charges	-0,003	-0,003	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation	0,021	0,022	0,016	0,005
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,001	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,022	0,023	0,015	0,005
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,094	0,080	-0,148	0,020
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,022	-0,035	-0,001	-0,001
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,117	0,044	-0,150	0,018
Résultat net de l'exercice	-0,096	0,066	-0,135	0,023
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,006
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,117	0,044	-0,150	0,024
Régularisation du résultat non distribuable*	-0,002	0,001	0,001	0,025
Sommes non distribuables*	-0,119	0,045	-0,149	0,049
Valeur liquidative	1,021	1,118	1,051	1,188
Ratios de gestion des placements	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,66%	1,66%	1,67%	1,67%
autres charges / actif net moyen	0,31%	0,24%	0,31%	0,32%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,11%	2,13%	1,47%	0,52%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 262 183,273 DT.

* Les données des exercices précédents ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;